

CENTRALE SOLAIRE D'ARAMON

Région Occitanie



■ Un projet en synergie avec la démarche « Cleantech Vallée » du territoire

Suite à la fermeture de la centrale thermique d'Aramon, la communauté de communes du Pont du Gard a fait le choix de travailler à la redynamisation économique du territoire. En 2018, l'agglomération du Gard-Rhodanien et ses principaux acteurs économiques sont entrés dans cette démarche d'économie circulaire, avec une étape clé finalement franchie en fin d'année avec la signature du contrat de transition écologique, 3ème contrat de ce type signé en France.

La centrale solaire d'Aramon est un exemple concret de cette nouvelle stratégie régionale à énergie positive. Installée dans l'enceinte du site de la centrale thermique en déconstruction, elle permet la revalorisation du foncier et contribue à la Transition Énergétique du territoire. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet courant 2018, d'une campagne de financement participatif. 200 000 € ont ainsi été collectés auprès des habitants du Gard et des six départements limitrophes.

■ Des panneaux surélevés pour satisfaire aux contraintes d'urbanisme

Initié en 2015, le projet photovoltaïque d'Aramon a été attribué à EDF Renouvelables au printemps 2017, dans le cadre de l'appel d'offres de la Commission de Régulation

14 000
MODULES
PHOTOVOLTAÏQUES

3 480
HABITANTS
ALIMENTÉS*

5 MWC
DE CAPACITÉ
INSTALLÉE

2019
MISE EN
SERVICE

* équivalent de la consommation électrique annuelle

de l'Énergie (CRE) dédié aux centrales photovoltaïques au sol. D'une capacité de 5 MWC, la centrale photovoltaïque sera constituée d'environ 14 000 modules photovoltaïques bifaces. Ces derniers captent le rayonnement solaire tant sur la face en avant, que la face arrière, augmentant ainsi leur rendement.

Le projet a tenu compte dès sa conception, des contraintes liées au caractère inondable de la zone. Ainsi, les panneaux photovoltaïques au plus bas des structures seront installés entre 1 et 3,26 m du sol en fonction de la topographie, pour satisfaire aux prescriptions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Rhône.

>> Témoignage

“ Pour les centrales solaire au sol, EDF dispose des réserves autour de ses centrales nucléaires ou de ses centrales thermiques. La mobilisation de ce foncier est une brique clé de la réussite de notre Plan Solaire, lancé fin 2017. Cela commence à Aramon. Avec cette première tranche de 5 MWC nous entrons pleinement dans la nouvelle dynamique territoire du Contrat de Transition Écologique Aramon Gard-Rhodanien. ”

Gilles Capy, Délégué Régional d'EDF en Occitanie